

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-56 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 22 novembre 2022.

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

### DATE DE LA CONVOGATION

15 NOVEMBRE 2022

### DATE D’AFFICHAGE

15 NOVEMBRE 2022

### OBJET DE LA DELIBERATION

Renouvellement de l'adhésion de la commune de Saint-Jean de Valérisclé au service commun d'instruction des Autorisations du Droit du Sol d'Alès Agglomération

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Affiché le 22/11/2022

ID : 030-213002686-20221122-DELIB202256-DE

L'an deux mille vingt deux

Et le vingt-deux novembre,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

**Pouvoirs :**

LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

HLADYNINK Joël donne pouvoir à CARDELIN Isabelle.

PUCHE Viviane donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération C2015-04-13 du Conseil de Communauté en date du 02 avril 2015 portant modalités de création du service commune « instruction des ADS » et approbation de la convention d'adhésion à intervenir avec les communes adhérentes ;

Considérant que suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre Alès Agglomération et les communautés de communes Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien, les services instructeurs de l'ensemble de ces structures ont été mutualisés, le fonctionnement et les prestations ont été harmonisés pour permettre l'intervention du service commun ADS et l'adhésion à ce service commun a été formalisée par convention entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion de la commune au service commun ADS pour l'année 2022.

Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire de la convention d'adhésion proposée par Alès Agglomération a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal afin qu'ils puissent prendre connaissance des modalités d'application de ladite convention et qu'un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'application de cette convention et demande l'autorisation de signature de ladite convention.

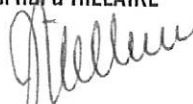
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) d'Alès Agglomération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance  
Bernard HILLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé

Marc JEKAL

